



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 février 2025**

**PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE**

Date d'envoi de la convocation : 03/02/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 00

Nombre de membres absents : 00

~~~~~

Le quorum étant atteint, le Maire PEYRIERE Pascal remercie les membres du Conseil Municipal présents. Le conseil municipal procède à l'élection du secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 février à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M PEYRIERE Pascal, maire,

Présents :

**CZARNEKI Loïc, VOLLE Daniel, BRUNEL Patricia, BREYSSE Aurélie adjoints,**

**CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.**

Madame Camille MOULINET a été nommée secrétaire.

~~~~~

**Rappel ordre du jour :**

⇒ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2025.

⇒ Délibérations :

- Marché de travaux de réhabilitation et de mise en sécurité – Maison SABOT

⇒ Informations et questions diverses

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'approuver le Procès-Verbal du 28 janvier 2025.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

~~~~~

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération N° 007/2025 : Consultation travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de la maison Sabot sur la commune de Chusclan - Approbation marchés.

La mairie de Chusclan a programmé la rénovation d'un ensemble de maisons de villages, dans le but de les sécuriser (risque d'effondrement) et de leur donner une nouvelle destination.

L'ensemble des structures des maisons Sabot et Bousquet sont en très mauvais état sauf une zone de plancher en béton armé reprise récemment. Certains ouvrages sont même instables et risquent de s'écrouler. L'opération ayant évolué avec le temps, la mairie a décidé de recalculer le phasage et de procéder uniquement et en urgence à des études préalables et aux travaux de mise en conformité et de consolidation qui en résultent.

Par délibération N° 40/2023 du 20 juin 2023 le conseil municipal a désigné ALTERAMO Conseils – 1950 avenue du Maréchal Juin – 30900 NIMES pour effectuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour sécurisation de la maison SABOT-BOUSQUET,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation et de mise en sécurité de la maison Sabot sur la commune de Chusclan et la mission confiée au Cabinet ARC et Types Architecte, pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Il précise le déroulement de la procédure de consultation dans le cadre d'un MAPA, avec 11 lots techniques. Il indique que suite à une première consultation des négociations sur certains lots ont été engagées dans le cadre de la procédure afin de rester dans les budgets alloués (Lots 2, 3, 5, 10 et 11) et une nouvelle consultation a été lancée pour les lots jugés infructueux. (Lots 1, 4, 6, 7, 8 et 9)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des marchés publics réunie pour l'ouverture des plis le 18/12/2024,

Considérant l'avis de la commission des marchés publics réunie pour l'ouverture des plis le 10/02/2025,

La Commune a donc reçu des offres acceptables pour l'ensemble des lots et a donc pu finaliser son choix.

Monsieur le Maire indique les entreprises retenues pour chacun des lots à savoir :

| Lots                                | Entreprises           | Offre € HT |
|-------------------------------------|-----------------------|------------|
| 01 - GROS ŒUVRE * DEMOLITIONS       | SOMEK                 | 444.470,22 |
| 02 - CHARPENTE BOIS *<br>COUVERTURE | CHATAIGNIER           | 88.839,50  |
| 03 - ETANCHEITE                     | CHATAIGNIER           | 8.289,65   |
| 04 - MENUISERIES EXTERIEURES        | TRIOLA                | 74.313,80  |
| 05 - TRAITEMENT FACADES             | CHATAIGNIER           | 33.493,90  |
| 06 - CLOISONS * ISOLATION           | C.P.I.                | 21.473,44  |
| 07 - REVETEMENTS SOLS               | M.C.S.                | 6.921,47   |
| 08 - SERRURERIE                     | REGAR                 | 22.163,54  |
| 09 - ELECTRICITE                    | P.P.S.                | 27.173,63  |
| 10 - PLOMBERIE * CHAUFFAGE          | TH. DU MIDI           | 23.580,00  |
| 11 - PEINTURES                      | NUANCES ET<br>REFLETS | 7.651,64   |

Le budget global de travaux s'élèvera donc à 758 370,64 € HT soit 910 044,95 € TTC, ceci pour une estimation initiale de 757 000,00 € HT.

Monsieur le Maire présente donc les projets de marchés à passer avec les entreprises retenues et propose de l'autoriser à signer ces marchés ainsi que toutes pièces nécessaires à leur exécution.

**Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,**

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Après examen des projets de marchés et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :**

- **Approuve** les marchés à passer avec les entreprises retenues pour le projet de rénovation et de restructuration des maisons Sabot & Bousquet,
- **Approuve** le budget global des travaux pour la somme de 758 370,64 € HT, soit 910 044,95 € TTC,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer ces marchés et toutes pièces nécessaires à leur exécution,
- **Dit** que le financement est prévu au compte 231, opération 44 du budget primitif 2025

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Informations et Courriers divers**

- ⇒ Projet Cigéo Meuse-Haute - Marne : Arrêté inter préfectoral portant ouverture d'une enquête publique (stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue.
- ⇒ Courrier monsieur le Préfet du 07/02/2025 : une enquête statistique VRS (vécu et ressenti en matière de sécurité) se déroulera du 12 février au 14 juillet 2025. Cette enquête est obligatoire, les administrés destinataires d'un courrier devront y répondre.
- ⇒ Courrier Préfecture du 04/02/2025 : Plan de contrôle des OLD. Une réunion publique sera animée au printemps avec l'ONF. En automne, une première phase de contrôle au lieu et fera l'objet d'une sensibilisation auprès des propriétaires concernés si les obligations de débroussaillage n'ont pas été réalisées. Un second contrôle aura lieu en 2026, celui-ci sera verbalisant si les obligations n'ont pas été respectées.

La séance est levée à 19h15.

Fait à CHUSCLAN, le 12/02/2025.

Le MAIRE,

PEYRIERE Pascal.



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

MOULINET Camille

